



Semaine 10



Lundi
 Repas végétarien

Mardi

Mercredi



Vendredi

Les groupes d'aliments

- Entrée
- Plat principal
- Légume Féculent
- Produit laitier
- Dessert

Betteraves à la ciboulette

Boulettes de soja sauce tomate basilic

Petits pois

Mimolette

Flan à la vanille

Salade de pommes de terre

Paupiette de veau à l'ancienne

Carottes sautées

Suisse sucré

Palmiers

Salade d'endives

Poulet basquaise

Riz

Fromy

Ananas frais

Salade de lentilles bio

Sauté de porc bio forestier*

Haricots verts bio

Yaourt brassé bio à la banane

Madeleine bio

Salade verte iceberg

Thon à la Sicilienne

Pointe de brie

Fruit

- Fruits et légumes
- Viandes, poissons œufs
- Céréales, légumes secs
- Matières grasses cachées
- Produits laitiers
- Produits sucrés

Repas sans viande :
 Mardi : Hoki à l'ancienne
 Mercredi : Saumon basquaise
 Jeudi : Colin sauce forestière

Repas sans porc :
 Présence de porc signalée par *
 Jeudi : Sauté de volaille forestière

« Hervé, le thon cuisinier » t'informe :

Vendredi, direction la Sicile !
 Le chef t'a préparé le fameux thon à la sicilienne.
 Humm...le thon, c'est bon !

Ce poisson très goûteux te permet de faire le plein de nutriments essentiels pour ton corps

Manger du thon aurait des effets bénéfiques sur la santé de ton petit cœur.

Bon appétit !

Choix de la semaine
 Entrée : Potage de légumes
 Légume : Courgettes sautées

Choix du vendredi
 Poisson pané

Origine de nos viandes bovines
 - Boeuf : France

"Bio" : Issu de l'Agriculture biologique



Tous nos plats sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : céréales contenant du gluten (seigle, blé, orge, avoine, épeautre, kamut), crustacés, œufs, poissons, arachides, soja, lait, fruits à coque, céleri, moutarde, sésame, anhydride sulfureux et sulfites, lupin et mollusques. Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires, qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement. Merci d'orienter toute personne intéressée vers votre service de restauration pour en bénéficier et connaître les conditions tarifaires spécifiques.